

ARRETE

Portant, pour chacun des concours interne, externe et troisième concours d'animateur territorial principal de 2eme classe au titre de l'année 2015, mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n°15-271 du 03 décembre 2015.

N/Réf. : NP/CM/GC/17-330

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et notamment l'article 5 relatif aux conditions générales de recrutement dans la Fonction Publique,

Vu les articles 23 et 34 à 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatifs aux conditions d'accès à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2012 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 28 mars 2003 relative à l'indemnisation des intervenants aux concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Vu la convention d'organisation du concours d'Animateur territorial principal se 2^{ème} classe conclue entre le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, centre de gestion organisateur, et le Centre de Gestion du Cher, le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, le Centre de Gestion de l'Indre, le Centre de Gestion du Loir-et-Cher, le Centre de Gestion du Loiret, centres de gestion coorganisateur,

Vu l'arrêté n° 14-280 en date du 11 décembre 2014 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2015 des concours interne, externe et troisième concours d'Animateur principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 15-65 en date du 26 mai 2015 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste des personnes pouvant être choisies comme membres des jurys des concours et examens organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire au titre de l'année 2015,

Vu l'arrêté n° 15-141 en date du 1^{er} juin 2015 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n° 14-280 portant organisation au titre de l'année 2015 des concours interne, externe et troisième concours d'Animateur principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 15-164 en date du 7 juillet 2015 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n° 14-280 portant organisation au titre de l'année 2015 des concours interne, externe et troisième concours d'Animateur principal de 2^{ème} classe,

Vu la Charte de mutualisation des centres de gestion des inter-régions Ile de France/Centre, Grand Ouest et Grand Est relative aux sujets des épreuves écrites des concours d'Animateur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2015,

Vu l'arrêté n°15-172 en date du 17 juillet 2015 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n° 15-280 portant organisation au titre de l'année 2015 des concours interne, externe et troisième concours d'Animateur principal de 2^{ème} classe,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 21 octobre 2015, arrêtant, pour le concours interne d'Animateur principal de 2^{ème} classe la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites d'admissibilité,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 21 octobre 2015, arrêtant, pour le concours externe d'Animateur principal de 2^{ème} classe la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 21 octobre 2015, arrêtant, pour le troisième concours d'Animateur principal de 2^{ème} classe la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites d'admissibilité,

Vu l'arrêté n° 15-224 en date du 22 octobre 2015 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste des candidats admissibles et complémentaire à l'arrêté n° 14-280 portant organisation au titre de l'année 2015 des concours interne, externe et troisième concours d'Animateur principal de 2^{ème} classe,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 26 novembre 2015, arrêtant, pour le concours interne d'Animateur principal de 2^{ème} classe, la liste des candidats déclarés admis,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 26 novembre 2015, arrêtant, pour le concours externe d'Animateur principal de 2^{ème} classe, la liste des candidats déclarés admis,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 26 novembre 2015, arrêtant, pour le troisième concours d'Animateur principal de 2^{ème} classe, la liste des candidats déclarés admis,

Vu l'arrêté n° 15-241 en date du 26 novembre 2015 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste d'admission des concours interne, externe et troisième concours d'Animateur principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2015,

Vu les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire formulées par 2 lauréats du concours externe, 5 lauréats du concours interne et 2 lauréats du troisième concours d'Animateur principal de 2^{ème} classe.

Vu l'arrêté n°15-271 en date du 03 décembre 2015 portant, pour chacun des concours interne, externe et troisième concours d'animateur territorial principal de 2eme classe au titre de l'année 2015, inscription sur la liste d'aptitude.

Vu l'arrêté n°16-256 en date du 08 novembre 2016 modifiant l'arrêté n° 15-271 portant, pour chacun des concours interne, externe et troisième concours d'Animateur territorial principal de 2ème classe au titre de l'année 2015, inscription sur la liste d'aptitude.

ARRETE,

Article 1er :

Sont déclarés inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre du **CONCOURS INTERNE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**, les candidats dont les noms suivent :

BOISSEAU Anne-Laure *

DORIZON Emilie *

** Lauréats n'autorisant pas la diffusion de leurs coordonnées.*

Sont déclarés inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre du **TROISIEME CONCOURS D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**, les candidats dont les noms suivent :

SOUTADÉ Bruno 6 rue de la Basse Cour 45150 JARGEAU

** Lauréats n'autorisant pas la diffusion de leurs coordonnées.*

Article 2 :

La présente liste d'aptitude prend effet à compter du **03 décembre 2017** et est valable jusqu'au **03 décembre 2018**, sous réserve des dispositions prévues à l'article 44 de la loi n°84-53 ci-dessus visée.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat.

Article 4 :

Madame la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Madame la Préfète d'Indre-et-Loire,

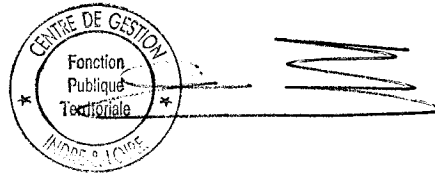
et publié.

Fait à TOURS, le 1er décembre 2017

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

Pour le Président et par délégation,

La 1^{ère} Vice-Présidente



Mme Catherine CÔME

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant pour chacun des concours interne, externe et troisième concours d'animateur territorial principal de 2ème classe au titre de l'année 2015, mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n.15-271 du 03 décembre 2015

Date de transmission de l'acte : 01/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 01/12/2017

Numéro de l'acte : CONC17-330 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20171201-CONC17-330-AR

Date de décision : 01/12/2017

Acte transmis par : Nathalie ERNESTES

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.2. Autres domaines de compétences des départements